

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2014/2982(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Coûts éligibles à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en vue d'améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs, de protéger et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins, d'atténuer le changement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche	
Complétant 2011/0380(COD)	
Sujet 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2982(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/8/02114